Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 68 (1980)

Heft: [1]

Artikel: France

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-275842

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

France

Avortement. – L'Assemblée nationale a approuvé le 30 novembre, par 271 voix contre 201, le projet de loi gouvernemental : l'*avortement* reste un acte exceptionnel, mais il est admis s'il a lieu dans les dix semaines dès le début de la grossesse. Ainsi la loi Veil, acceptée provisoirement pour cinq ans, aura un caractère définitif si le Sénat suit l'Assemblée.

Etats-Unis

Main-d'œuvre féminine. – Il y a de plus en plus de femmes, et surtout de jeunes femmes, qui accèdent à des postes à responsabilité dans l'économie américaine. D'une part le nombre des étudiantes augmente dans les écoles préparant à la direction d'entreprises – cette année, 38 % dans cette faculté à Yale, 44 à l'université de New York –, d'autre part, on favorise l'engagement de femmes qualifiées à des situations de haut niveau.

Si l'on en croit l'un des économistes correspondants de « Time », les Etats-Unis ne s'effraient pas de voir augmenter la main-d'œuvre féminine. Actuellement, 3/5 des femmes entre 20 et 64 ans travaillent professionnellement. Mais avec un taux de chômage de 5,5 % considéré comme normal, au cas où le mari perd sa place, les conséquences pour la famille sont moins graves si la femme travaille. En outre, la participation des femmes à l'économie augmente le total des aptitudes disponibles, qui est la principale ressource du pays.

Népal

Plus moderne qu'on le croit. — Annemarie Spahr, qui a travaillé depuis longtemps pour Helvetas puis pour le Conseil des femmes népalaises, signale non sans fierté

— que les femmes ont droit à 45 jours de congé payé en cas de maternité,
— que dans l'hôtellerie, qui est soumise à la loi sur les fabriques, les femmes bénéficient de l'égalité de salaire,
— que le planning familial est en plein développement.

Pour elles, des lois nécessaires... Ph. G. de Geer

Portugal

Les « bonnes à tout faire ». – Il y a encore au Portugal des « bonnes à tout faire » : des jeunes filles venant de la campagne, de familles nombreuses et pauvres, généralement illettrées. Jusqu'à la révolution « des œillets », elles n'avaient ni la journée de huit heures ni jours de congé réguliers, et leurs salaires étaient à peine un petit argent de poche. Cependant, déjà avant le 25 avril 1974, quelques-unes d'entre elles commençaient à s'organiser, à s'informer mutuellement de leurs conditions de travail. Ainsi, dès le 19 mai, une première assemblée commence à discuter de la création d'un syndicat. Un projet de règlement collectif est remis en novembre au Ministère du travail, mais les membres du gouvernement, dont les épouses ont évidemment des bonnes, laissent dormir le projet. Une institution religieuse lance un autre syndicat, paternaliste et timidement réformiste, et revendique également la reconnaissance du Ministère. On espère diviser les femmes. Mais après de longues péripéties, le Tribunal suprême accorde sa reconnaissance au Syndicat du service domestique.

Entre-temps, les femmes n'ont pas cessé de tenter de s'organiser. Pour se procurer des fonds, elles créent des groupes locaux, une cuisine coopérative pour ouvriers, des crèches, un réfectoire pour étudiants, un service d'aides familiales, etc.

Où court cette petite bonne ? A l'une ou l'autre de ces réunions locales où s'est préparé le Premier Congrès des travailleuses du service domestique (octobre 1979).

Vingt bourses d'études

offertes à des jeunes femmes qui veulent poursuivre leur carrière dans la gestion — 1980-82

Un étudiant de l'INSEAD (Institut Européen d'Administration des Affaires) qui visitait avec son groupe de travail une grande société industrielle européenne l'été dernier, demanda à l'un des vice-présidents si beaucoup de femmes travaillaient au sein de l'encadrement.

« Bien sûr » répondit-il.

Sur quoi, il demanda s'il y avait beaucoup de femmes-managers. Le dirigeant jeta un coup d'œil au groupe d'hommes et de femmes qui l'entourait et expliqua qu'il y avait très peu de femmes qualifiées pour occuper un poste de direction dans un groupe industriel comme le sien.

De telles réponses sont fréquentes lorsque l'on parle de femmes-managers.

Afin d'offrir plus de possibilités à des femmes voulant poursuivre leur carrière dans la gestion, l'INSEAD a reçu 130000 dollars du « German Marshall Fund of the United States », destinés à financer 14 bourses, ainsi qu'un projet de recherche sur les problèmes rencontrés par les femmes-managers en Europe. Marks et Spencer, une chaîne de magasins britannique, a accordé de son côté six autres bourses d'étude.

L'INSEAD, qui accueille chaque année 230 étudiants MBA de 35 nationalités différentes, accepta pour la première fois des candidatures féminines en 1967. Aujourd'hui 9 % de chaque promotion sont des femmes.

La décision d'offrir des bourses pour des femmes fut prise lors d'un colloque intitulé « Les Femmes et le Management », organisé par l'INSEAD, le German Marshall Fund et le service d'information US en 1977, et à la suite de conversations avec d'anciennes étudiantes d'où il ressortait qu'en raison du moins grand nombre de possibilités offertes aux femmes, le facteur financier était le principal handicap pour une femme désirant étudier dans une école de gestion.

Le colloque avait été organisé à la suite de l'Année Internationale de la Femme en 1975 et de deux directives émanant du Conseil Européen, ordonnant un salaire égal en 1975 et des chances égales en 1976. Son but était d'étudier les problèmes posés aux hommes et aux femmes managers et de rechercher des solutions pour éviter de gaspiller les compétences de 50 % de la population.

Plus de 100 directeurs généraux, spécialistes du personnel, syndicalistes, universitaires et étudiants participèrent à ce colloque de deux jours.

Pour de plus amples informations, s'adresser au département des admissions, INSEAD, boulevard de Constance, 77305 Fontainebleau, France.